



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24 – 27 février 2009

Point 3 (l) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : développement de statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Développement de statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande de la Commission de statistique à sa trente-neuvième session, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le rapport passe en revue les progrès récents au niveau du développement de statistiques dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, y compris les principales tendances concernant le développement des capacités techniques et institutionnelles des systèmes statistiques nationaux. Il épingle les principaux défis ainsi que les opportunités de développement des capacités statistiques en mettant en exergue le rôle essentiel des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement de statistiques. La Commission souhaitera peut-être faire part de ses observations sur les progrès accomplis en matière de développement de statistiques en Asie et dans le Pacifique et fournir des directives sur les initiatives régionales proposées afin d'améliorer la coopération entre les partenaires du développement.

* E/CN.3/2009/1.



Développement de statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Des progrès significatifs en dépit de défis énormes	3
A. L'indicateur des capacités statistiques	4
B. Participation régionale à des programmes mondiaux	6
III. Renforcer les arrangements juridiques et institutionnels	8
A. Conditions préalables à un système statistique efficace	8
B. Élaborer une feuille de route pour le développement	9
IV. Renforcement des capacités techniques	10
A. Développer des programmes de collecte de données durables	10
B. Mise en œuvre des normes internationales	12
C. Satisfaire aux besoins de données aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD	15
D. Un usage novateur des technologies de l'information et de la communication	16
V. Défis et opportunités	17
A. Définir les changements de demain	17
B. Tirer parti de la diversité	18
VI. Contribuer au développement des statistiques régionales	21
A. Aide apportée par les partenaires du développement des statistiques	21
B. La stratégie de la CESAP	22
VII. Mesures à prendre par la Commission de statistique	23

I. Introduction

1. À sa trente-neuvième session (26-29 février 2008), la Commission de statistique a demandé que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) présente à l'occasion de sa quarantième session (24-27 février 2009) un rapport sur le développement de statistiques en Asie et dans le Pacifique¹.

2. Le présent rapport est préparé en réponse à la demande de la Commission de statistique. Se penchant sur l'expérience régionale au cours de la décennie précédente, le rapport propose un aperçu des progrès récents en matière de développement de statistiques en Asie et dans le Pacifique. Il décrit, sur la base d'évaluations et d'indicateurs actuels, le stade actuel des capacités globales des pays en développement de la région ainsi que la participation de la région à certains programmes statistiques mondiaux récents.

3. Le rapport souligne qu'il est essentiel de renforcer les dispositions légales et institutionnelles des systèmes nationaux de statistique. Il attire l'attention sur plusieurs réalisations et défis en matière de développement des capacités techniques dans la région, en ce compris la capacité des pays à fournir des statistiques de base sur le développement afin de mesurer les progrès dans la concrétisation d'objectifs de développement adoptés aux niveaux national et international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Le rapport identifie un ensemble d'enjeux prioritaires susceptibles de dicter le cours du développement futur des statistiques dans la région. Il insiste par ailleurs sur les opportunités, pour le renforcement des capacités statistiques, offertes par la grande diversité de la région, en particulier à travers le partage de bonnes pratiques et la promotion d'une coopération technique.

5. Le rapport met également en exergue le rôle capital joué par de nombreux partenaires bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux dans le développement des statistiques de la région; il décrit par ailleurs une stratégie récemment proposée par la CESAP pour une coopération technique en matière de renforcement des capacités statistiques dans la région.

II. Des progrès significatifs en dépit de défis énormes

6. Lors d'une session spéciale en 1994, la Commission de statistique a adopté les Principes fondamentaux de la statistique officielle, définissant le rôle de la statistique officielle et fournissant des directives pour les systèmes statistiques nationaux. Les statistiques officielles ont depuis pris une place plus importante, poussées par le processus exceptionnel de la mondialisation fulgurante, par l'essor de la société de l'information, par la demande croissante de transparence et de politiques fondées sur des éléments probants ainsi que par le besoin urgent de mesurer les progrès dans la concrétisation des objectifs de développement nationaux et mondiaux assortis d'échéances contraignantes, en ce compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ Cf. *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*.

7. La promotion du renforcement des capacités statistiques, en particulier dans les pays en développement, est donc devenue une priorité du programme de développement global. Le processus de développement national en cours et le soutien de partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement de statistiques ont permis de réaliser des avancées notoires dans le cadre des systèmes statistiques nationaux à travers l'Asie et dans le Pacifique.

8. À l'instar de la diversité de leur développement économique, de leurs attributs démographiques ou de leurs frontières géographiques, les pays de la région Asie-Pacifique diffèrent également en termes de développement de leurs statistiques ainsi que de leurs besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités. Ces dernières années, les systèmes statistiques nationaux plus développés, tels que ceux de l'Australie, d'Hong Kong (Chine), du Japon, de la République de Corée, de Singapour et de la Nouvelle-Zélande, ont continué à évoluer. Bon nombre d'entre eux se sont efforcés de développer le leadership des bureaux nationaux de statistiques et de renforcer l'efficacité globale du système statistique national. Ils ont également exploré des applications innovantes des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de développer les réseaux de données nationaux ou les systèmes intégrés de statistiques officielles exploitant de façon optimale les données provenant de recensements, d'enquêtes et de sources administratives. Cependant, d'autres ont lancé des initiatives visant à promouvoir un accès public plus simple aux données, y compris les microdonnées, et l'usage efficace des statistiques aux fins des débats et discussions politiques.

9. En dépit des énormes défis politiques, financiers et techniques, la majeure partie des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique a fait un grand pas en avant dans le renforcement du système statistique national. Beaucoup se sont efforcés de traiter les dispositions légales spécifiques aux systèmes statistiques nationaux en instaurant de nouvelles lois en la matière ou en modifiant celles en vigueur; ils ont par ailleurs consenti d'énormes efforts pour développer leurs capacités techniques dans le domaine de la collecte et de la diffusion des données. Alors que les pays d'Asie du Centre étaient confrontés aux exigences méthodologiques et institutionnelles rigoureuses inhérentes au passage d'un système centralement planifié à une économie de marché, certains pays les moins avancés ont commencé à renforcer (le Timor-Leste par exemple) ou à reconstruire (ex. : Afghanistan) leurs capacités statistiques nationales de base. Les États des îles du Pacifique ont progressé à pas de géant dans la bonne direction tout en étant soumis à certaines des contraintes les plus uniques (voir E/ESCAP/CST/INF/5).

10. Les paragraphes 11 à 14 ci-dessous traitent du stade de développement statistique global des pays en développement de la région Asie-Pacifique.

A. L'indicateur des capacités statistiques

11. En dépit de ses lacunes, l'indicateur des capacités statistiques, développé par la Banque mondiale, constitue un outil utile pour évaluer les capacités statistiques nationales dans le monde (voir E/ESCAP/CST/2). Étant un indicateur composite, il synthétise trois dimensions du système statistique national: a) *la pratique statistique*, mesurée par la disponibilité de statistiques et la capacité d'adhérer aux normes et méthodes recommandées à l'échelon international, en particulier dans les

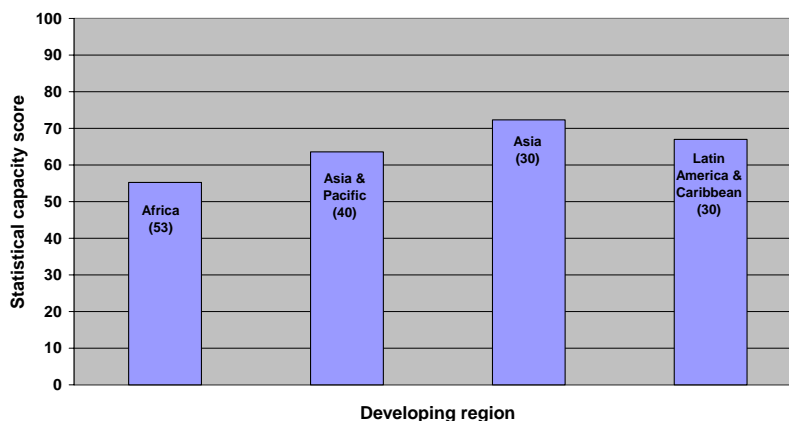
secteurs économique et financier; b) *la collecte de données*, fait intervenir la périodicité des recensements de l'agriculture et de la population, les enquêtes sur la pauvreté et la santé, et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil; et c) *la disponibilité d'indicateurs*, à savoir la disponibilité et la fréquence des indicateurs socioéconomiques clefs, à savoir, certains indicateurs de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la croissance du produit intérieur brut (PIB)².

12. Comme le montrent les chiffres moyens de la capacité statistique des régions en développement (voir fig. 1), les pays de la région Asie-Pacifique se situent légèrement derrière les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (qui ont le chiffre le plus élevé – 67), avec un résultat moyen de près de 64 sur 100, mais devant l'Afrique (qui a le chiffre le plus bas – environ 55). Lorsque l'on considère les pays séparément, le reste des pays asiatiques surpasse les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avec un résultat de 72.

13. La disparité de la capacité statistique des pays en développement dans la région de l'Asie et du Pacifique est manifeste, avec les résultats suivants : 26 pour les îles Marshall, 38 pour l'Afghanistan et 93 pour l'Arménie. Parmi les pays couverts par l'évaluation, le niveau de la capacité statistique se présente comme suit : pour la majeure partie des pays d'Asie du Nord et du Centre il est considéré comme étant élevé (avec des résultats compris entre 76 et 100); il est moyen à élevé pour les deux pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est (entre 51 et 75); pour cinq des neuf pays d'Asie du Sud-Est, il est jugé moyen (entre 51 et 75); et pour la majeure partie des pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest, il est estimé qu'il est moyen ou faible (entre 26 et 50). Exception faite des îles Fidji, de Samoa et Tonga, qui ont des résultats moyens en termes de capacités, la plupart des pays du Pacifique se situent dans la catégorie des faibles capacités.

² L'ICS concerne uniquement les pays qui empruntent auprès de l'Association internationale de développement ou de la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement. La capacité moyenne d'une région en développement pourrait donc être influencée à la baisse.

Figure 1 Statistical capacity indicator, developing region, 2007



La région de l'Asie et du Pacifique inclut les membres en développement et les membres associés de la CESAP; l'Afrique comprend l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne.

Source : Base de données statistiques par pays de la Banque mondiale (disponible sur le site <http://go.worldbank.org/0EZU159C70>).

Remarque : Les chiffres de la capacité statistique font référence au résultat moyen pour les pays couverts dans chaque région (le nombre de pays est indiqué entre parenthèses). Il est uniquement tenu compte des pays qui empruntent auprès de l'Association internationale de développement ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dans les évaluations.

B. Participation régionale à des programmes mondiaux

14. Les progrès du développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique transparaît également dans la participation de la région aux programmes mondiaux récents, en particulier la Conférence du Programme de comparaison internationale (PCI) de 2005 et la Conférence pour les recensements de la population et des habitations de 2010.

La Conférence du Programme de comparaison internationale de 2005

15. Le PCI, un projet statistique mondial mis sur pied conformément à une recommandation de la Commission de statistique, est crucial pour les comparaisons entre pays des niveaux de vie tels que mesurés par les agrégats macro-économiques, tels que le PIB, les niveaux de prix et le pouvoir d'achat des devises. Couvrant 146 économies de toutes les régions géographiques, la portée du cycle récent du PCI pour l'année de référence 2005 était sans précédent. Par rapport aux 13 économies seulement qui ont participé au cycle de 1993, la contribution de la région de l'Asie et du Pacifique pour 2005 était plus impressionnante : 23 économies de toutes les sous-régions ont pris part au programme dans la région Asie-Pacifique, dont, pour la première fois, les deux économies les plus peuplées et enregistrant la plus forte croissance -la Chine et l'Inde. Cinq autres pays asiatiques (l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et la Turquie) ont pris part au programme dans le cadre de la « région » OCDE/Eurostat.

16. Le succès du cycle 2005 du PCI en Asie et dans le Pacifique, efficacement coordonné par la Banque asiatique de développement, est sans précédent dans les régions en développement, en particulier compte tenu des fortes variations démographiques, de la diversité économique et de la dispersion géographique caractérisant la région. Il est louable que toutes les économies participantes aient travaillé de concert pour générer des données largement comparables sur les comptes nationaux et les prix. À travers le projet, la région est parvenue à se doter d'un savoir-faire technique et des exigences institutionnelles de nature à faciliter les futurs cycles du PCI³.

La Conférence pour les recensements de la population et des habitations de 2010

17. Pour les systèmes statistiques plus développés de la région Asie-Pacifique, les recensements de la population sont régulièrement organisés, tous les cinq ans. Certains pays tels que Singapour, sont déjà passés aux recensements sur la base de registres. Toutefois, dans bon nombre de pays en développement, en particulier ceux qui sont déchirés par des guerres, sont en proie à des conflits civils ou traversent une transition économique, l'organisation d'un recensement régulier et correct au moins une fois tous les 10 ans a été un véritable défi tant techniquement que financièrement. Le Cambodge, par exemple, a procédé au premier recensement de la population en 1998, après un intervalle de 36 ans, et a encore eu besoin d'une aide substantielle pour mener à bien le cycle de recensements de 2010.

18. À l'heure actuelle, la quasi-totalité des pays de la région Asie-Pacifique se sont engagés ou ont déjà effectué le cycle de recensements de la population et du logement de 2010. L'Afghanistan, le Bhoutan et le Myanmar⁴ participant pour la première fois au programme mondial, la portée du cycle des recensements de la population dans la région Asie-Pacifique de 2010 constituera un nouveau record. Ce qui est remarquable, c'est que les États insulaires du Pacifique sont bien partis pour atteindre une fois encore une couverture recensement de 100 % en dépit de lourdes contraintes financières et autres⁵.

19. Toutefois, en raison du coût croissant des recensements, de la détérioration du taux de réponse et de la constante nécessité d'améliorer l'exactitude des données, les bureaux nationaux de statistiques de la région s'échinent à trouver de nouvelles solutions, passant notamment par le recours à de nouveaux outils des TIC, afin de garantir la couverture et la qualité des prochains recensements et d'améliorer la documentation et la diffusion des données des recensements.

20. Sous l'égide du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, géré par la Division de statistique de l'ONU, la CESAP a proposé en 2006 un programme de recensement régional afin de répondre aux besoins exprimés par les pays de la région. Ce programme vise à faciliter la mise en œuvre des principes et recommandations globaux, à promouvoir la collecte de

³ *Banque asiatique de développement, Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles* (Manille, 2007).

⁴ Aucune date n'a été fixée, mais un recensement devrait être organisé au Myanmar au cours de la période 2005-2014.

⁵ La région du Pacifique est la seule sous-région au monde à avoir enregistré une couverture de recensement de 100 % lors du cycle de recensements de la population et du logement de 2000.

données sur des questions émergentes, dont la migration et le handicap, et à faciliter une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.

III. Renforcer les arrangements juridiques et institutionnels

A. Conditions préalables à un système statistique efficace

21. Un système efficace de statistiques officielles – comportant des statistiques environnementales, économiques et sociales opportunes, fiables, pertinentes et aisément accessibles nécessaires pour la surveillance et la planification du développement – doit idéalement résulter d'un système statistique national fonctionnel établi conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Le système statistique national doit être géré par le bureau statistique national (central), en totale collaboration avec des agences gouvernementales collectant, essentiellement à travers des systèmes administratifs, des données exploitables à des fins statistiques. Un tel système statistique national serait utile à la fois au gouvernement et au grand public, et contribuerait aux priorités nationales en matière de développement ainsi qu'aux besoins internationaux en données.

22. La plupart des systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique évoluent vers un tel système ou sont développés sous cette forme. Depuis qu'ils ont été avalisés par la Commission de statistique, les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été adoptés et mis en œuvre, du moins en partie, par bon nombre de bureaux nationaux de statistiques de la région. Ainsi, une récente enquête par questionnaire réalisée au sein de la Communauté d'États indépendants indiquait que les 12 pays avaient appliqué l'ensemble des 10 principes fondamentaux pour planifier leurs activités statistiques, même si le degré de mise en œuvre de ces principes, et les mécanismes utilisés à cette fin, variaient d'un pays à l'autre⁶.

23. Le succès des systèmes statistiques plus élaborés témoigne de l'importance de dispositions juridiques adéquates, outre une stabilité politique et l'engagement du gouvernement, celles-ci étant nécessaires même si les conditions ne sont pas toutes réunies pour garantir le bon fonctionnement d'un système statistique national. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, 76 % des pays se sont dotés d'une certaine forme de législation statistique. La sous-région de l'Asie du Nord et du Centre est la seule dont tous les pays ont adopté une loi sur les statistiques. Dans la plupart des autres sous-régions, la proportion des pays ayant adopté une législation similaire est légèrement supérieure à 80 % à l'exception du Pacifique, où peu de pays disposent d'une législation statistique⁷.

24. Plus de 60 % des pays dotés d'une législation sur les statistiques ont adopté leurs lois statistiques avant d'avoir avalisé les principes fondamentaux de la

⁶ Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (ISC-CIS). Note de synthèse de 2006 intitulée « Comments on existing strategic programmes for statistics development in the Central Asian CIS countries », préparée pour le forum à haut niveau PARIS21/ESCAP consacré à la planification stratégique dans le domaine des statistiques.

⁷ Des informations sur la législation statistique sont disponibles pour moins de 60 % des pays du Pacifique. Pour un complément d'information, voir la Base de données statistiques par pays de la Banque mondiale (<http://go.worldbank.org/0EZUI59C70>) et le site Web de la Division de statistique de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/dnss/SearchResults.aspx>).

statistique officielle, alors que plus de la moitié des pays d'Asie du Nord et du Centre avaient adopté leurs lois statistiques après 1994, au cours de la phase initiale de transition économique.

25. Depuis 1994, plusieurs pays développés et en développement de la région ont révisé ou modifié les lois sur les statistiques en vigueur. Ces changements étaient bien souvent destinés à faciliter l'extension du mandat du bureau de statistique central et à renforcer la coordination avec les agences de données gouvernementales, en particulier en tenant compte de l'importance et de la possibilité de recourir aux données administratives à des fins de statistiques⁸. Ainsi, la loi sur les statistiques actuelle de la Nouvelle-Zélande charge les statisticiens gouvernementaux de diriger un système coordonné. En 2007, la Thaïlande a approuvé la nouvelle loi sur les statistiques (modification de la loi de 1965 sur les statistiques), qui vise à autoriser le bureau statistique national à faire office de coordinateur pour « une gestion efficace d'un système statistique national de qualité » et à permettre « un lien et une utilisation intégrée » des données statistiques⁹.

26. Bien que le contenu des lois statistiques varie d'un pays à l'autre, celles-ci doivent comporter des dispositions protégeant l'indépendance des bureaux statistiques – il en va de la crédibilité des statistiques officielles et de la confiance du public à leur égard. Le degré de mise en œuvre effective de ces dispositions légales dans la pratique détermine inévitablement l'efficacité d'un système de statistique national.

B. Élaborer une feuille de route pour le développement

27. Les expériences de systèmes statistiques plus élaborés aident de nombreux pays en développement en Asie et dans le Pacifique à élaborer une feuille de route pour produire leurs propres statistiques. Compte tenu du niveau de développement ainsi que d'autres conditions nationales spécifiques, bon nombre de pays en développement de la région instaurent diverses formes de planification stratégique en matière de développement des statistiques.

28. L'une des six mesures prioritaires, le Plan d'action de Marrakech pour la statistique recommandait d'apporter une aide directe à l'ensemble des pays en développement à faibles revenus afin de développer une stratégie nationale de développement de la statistique d'ici 2006. En octobre 2008, sur les 26 pays d'Asie membres de l'Association internationale de développement (à l'exclusion du Yémen), 14 (54 %) ont engagé un processus SNDS. 11 d'entre eux mettent actuellement en œuvre une stratégie et 3 sont sur le point d'en élaborer une. Onze autres pays de la région n'ont ni implémenté une stratégie ni sont en passe d'en concevoir une; neuf d'entre eux ont toutefois indiqué avoir l'intention de mettre en place une SNDS¹⁰.

⁸ Dennis Trewin, 2008, « Administrative data: opportunities and challenges ». Disponible à l'adresse suivante : http://www.unsiap.or.jp/completed_prog/workshop/ms/ms7/ms7_index.htm.

⁹ Vince Galvin et Jirawan Boonperm, présentations proposées lors de la douzième conférence sur les statistiques d'Asie de l'Est. Disponibles à l'adresse suivante : <http://www.stat.go.jp/english/info/meetings/eastasia/page05.htm>.

¹⁰ Secrétariat PARIS 21, 2008, « National Strategies for the Development of Statistics (NSDS) :

29. Afin d'y parvenir, le développement des statistiques doit faire partie intégrante de la stratégie de développement nationale globale. Le développement des statistiques relève avant tout de la responsabilité des gouvernements nationaux; un soutien extérieur ne peut être efficace qu'avec un engagement national. Par ailleurs, afin que la stratégie de développement des statistiques ait une véritable valeur ajoutée, non seulement elle doit être basée sur une vision stratégique à long terme, mais elle doit également proposer une planification stratégique du développement des ressources humaines; elle doit couvrir le système national de statistique dans son ensemble, impliquer les utilisateurs de statistiques et encourager un bureau statistique national à endosser un rôle prépondérant dans la définition de normes statistiques et la coordination du système national. Le plan de développement des statistiques de certains pays de la région Asie-Pacifique se contente encore de traiter du seul bureau statistique central alors que la tendance est désormais à une approche à l'échelle du système. S'agissant de la mise en œuvre des plans énoncés dans leur stratégie, d'autres pays, tels que la République démocratique populaire du Laos et le Cambodge, sont confrontés à un énorme déficit de financement¹¹. Le manque de ressources est un problème constant pour de nombreux systèmes statistiques en développement dans la région.

IV. Renforcement des capacités techniques

A. Développer des programmes de collecte de données durables

30. Le développement d'un programme national durable de collecte de données est de toute évidence une priorité ambitieuse pour bien des pays en développement d'Asie et du Pacifique. Alors que certains des systèmes statistiques plus développés de la région (comme à Singapour et en Nouvelle-Zélande) sont en passe de développer un système de données intégré basé sur une méthodologie statistique et des applications TIC élaborées, de nombreux pays en développement ont encore du mal à instaurer des programmes réguliers d'enquêtes sur les ménages et d'enregistrement des faits d'état civil.

31. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et administratifs, dont la mise en œuvre est souvent plus aboutie dans les pays plus développés, s'avèrent encore inadaptés pour de nombreux pays de cette région. Comme l'indique le tableau I (les deux dernières colonnes), la majeure partie des pays en développement de la région (emprunteurs auprès de l'AID ou de la BIRD) ne disposent pas d'un enregistrement complet des faits d'état civil : près de 80 % en Asie du Sud-est et 70 % en Asie du Sud et du Sud-Ouest ainsi que dans le Pacifique.

32. Afin de collecter des statistiques économiques de base, outre les recensements de la population et du logement, la plupart des gouvernements attachent une grande importance au développement des recensements économiques, agricoles et d'autres recensements sectoriels. Ces dernières années, bon nombre de pays en

Worldwide Report on Progress and Emerging Issues », disponible à l'adresse suivante : <http://www.paris21.org/documents/3323.pdf>.

¹¹ Voir, par exemple, « Statistical Master Plan for Cambodia » (Institut national de statistique, Ministère de la planification), Cambodge, 2007, et « Strategies and Measures for the Official Statistical System Development of the Lao People's Democratic Republic 2006-2010 » (National Statistical Centre), République démocratique populaire du Laos.

développement ont procédé à leurs premiers recensements économiques ou agricoles en bénéficiant du soutien technique de pays plus développés. Ainsi, si le recensement économique est régulièrement effectué tous les 10 ans en Indonésie et tous les cinq ans en Malaisie, le Cambodge s'apprête à procéder à son premier recensement agricole en 2009 ainsi qu'à un recensement économique en 2011. Toutefois, tant les pays en développement que les pays développés ont du mal à obtenir des registres des activités commerciales adéquats pour élaborer des statistiques économiques de qualité.

Tableau 1

Enquêtes nationales et internationales sur les ménages et enregistrement des faits d'état civil, Asie et Pacifique, 1999-2007^a

Groupes région/pays	Pays ayant exécuté au moins deux enquêtes nationales sur les ménages (1999-2007)		Pays ayant exécuté au moins deux enquêtes internationales sur les ménages (1999-2007)		Pays parvenus à l'enregistrement complet des faits d'état civil (2007)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Asie et Pacifique	22	55	18	44	18	45
Asie de l'Est et du Nord-Est ^b	2	100	1	33	1	50
Asie du Sud-Est	5	56	5	56	2	22
Asie du Sud et du Sud-Ouest	5	50	5	50	3	30
Asie du Nord et du Centre	8	89	6	67	9	100
Pacifique	2	20	1	10	3	30
Pays à faible revenu	6	46	9	64	3	15
Pays à revenu moyen	16	59	9	33	23	56

Sources : Base de données statistiques par pays de la Banque mondiale (disponible sur le site (<http://go.worldbank.org/0EZUI59C70>), le site MEASUREDHS (<http://www.measuredhs.com/aboutsurveys/dhs/start.cfm>) et le site Childinfo du Fond des Nations Unies pour l'enfance (<http://www.childinfo.org/>).

Remarque : Il est uniquement tenu compte des pays qui empruntent auprès de l'Association internationale de développement ou de la BIRD.

^a Les enquêtes nationales sur les ménages dont il est ici question incluent des enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages, le budget des ménages, la main-d'œuvre, l'activité économique ou des enquêtes intégrées; les enquêtes internationales sur les ménages bénéficiant de l'appui d'agences internationales, dont des enquêtes démographiques et sur la santé, des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et études de la mesure des niveaux de vie.

^b La République populaire démocratique de Corée est incluse dans l'analyse relative aux enquêtes internationales sur les ménages mais est exclue pour les enquêtes nationales sur les ménages et pour l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil.

33. Ces dernières décennies, les enquêtes sur les ménages sont devenues un instrument de premier plan pour la collecte de données, en particulier pour les statistiques sociales. La production de statistiques sociales a longtemps nécessité des recensements périodiques de la population et des fichiers administratifs souvent inadéquats. Malgré leur développement rapide, les normes internationales pour les statistiques sociales n'ont pas été aussi répandues que celles pour les statistiques

économiques¹². Ces dernières années, afin de combler le déficit de statistiques sociales sur des thèmes essentiels, tels que la santé, l'éducation et la pauvreté, et de répondre au besoin de suivi d'objectifs de développement adoptés au niveau international, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont privilégié les investissements dans les enquêtes, dont les enquêtes bénéficiant d'un appui international, pour se procurer des données dans de nombreux pays en développement. Si cette approche a sans nul doute permis une plus grande disponibilité des statistiques sociales, elle a toutefois soulevé des inquiétudes quant à la durabilité des programmes d'enquêtes nationaux.

34. Comme l'indique le tableau 1, les pays (qui empruntent auprès de l'AID ou de la BIRD) en Asie du Nord et du Centre semblent disposer en moyenne de meilleures capacités nationales pour mettre en œuvre des programmes d'enquêtes sur les ménages que certains pays d'autres sous-régions. Par ailleurs, peu de pays du Pacifique disposent d'un programme d'enquêtes régulier. Le contraste entre les pays à faible revenu et à moyen revenu est frappant : bon nombre de pays à faible revenu recourent aux enquêtes sur les ménages bénéficiant d'un appui international pour la collecte de données, 64 % d'entre eux ayant effectué au moins deux enquêtes internationales entre 1999 et 2007, alors que la majorité des pays à moyen revenu disposent de programmes d'enquêtes nationaux plus réguliers, quelque 60 % d'entre eux ayant procédé au minimum à deux enquêtes nationales sur les ménages au cours de la même période.

35. Comme dans d'autres régions du monde, les pays en développement et développés de la région Asie-Pacifique sont confrontés au même problème : comment développer un système plus intégré de statistiques officielles exploitant au mieux les données des recensements, des enquêtes et des sources administratives afin d'alléger le travail de communication, d'équilibrer les coûts et de renforcer la durabilité.

B. Mise en œuvre des normes internationales

36. Compte tenu de l'introduction et de l'amélioration continue du système des comptes nationaux, les statistiques économiques sont, au fil des ans, devenues beaucoup plus intégrées sous un cadre unificateur que la plupart des statistiques sociales. De nombreux pays d'Asie et du Pacifique se sont dotés de capacités nationales significatives afin d'élaborer des statistiques économiques conformes aux normes internationales établies, même si de nombreux problèmes doivent encore être surmontés. Dans l'évaluation de la capacité nationale dans le domaine des statistiques économiques, la souscription au système général de diffusion des données (SGDD) et la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) ainsi que le respect des jalons du système des comptes nationaux et d'autres directrices peuvent être considérés comme autant d'indicateurs.

Souscription au SGDD et à la NSDD

37. Le SGDD et la NSDD, deux initiatives du Fonds monétaire international (FMI), créés en réponse aux crises sur les marchés émergents au milieu des années

¹² Dennis Trewin. « The evolution of national statistical systems : trends and implications » (projet, 1^{er} février 2007).

1990, sont des normes internationales pour la diffusion de statistiques économiques et financières. Elles diffèrent toutefois au niveau de leur orientation et de leur champ d'application ainsi qu'au niveau des exigences d'adhésion¹³. En plus d'une meilleure articulation entre le SGDD et la NSDD, la souscription à la NSDD pourrait être intégrée comme objectif ultime pour les membres du SGDD¹⁴. Les pays qui ont souscrit au SGDD pourraient dès lors être considérés comme s'étant engagés à renforcer la qualité des statistiques pertinentes, alors que les pays ayant souscrit à la NSDD pourraient être considérés comme disposant de capacités statistiques relativement plus importantes que les pays ayant souscrit uniquement au SGDD ou à rien du tout.

Tableau 2
**Souscriptions au Système général de diffusion des données
et à la Norme spéciale de diffusion des données, régions
du monde et d'Asie et du Pacifique (2008)**

<i>Groupes région/pays</i>	<i>Nombre de membres du FMI</i>	<i>SGDD (pourcentage)</i>	<i>NSDD (pourcentage)</i>	<i>Total des souscriptions (pourcentage)</i>
Afrique	53	77	2	79
Asie et Pacifique	48	38	31	69
Asie de l'Est et du Nord-Est	6	50	50	100
Asie du Sud-Est	11	27	45	73
Asie du Sud et du Sud-Est	10	50	20	70
Asie du Nord et du Centre	9	33	44	77
Pacifique	12	33	8	41
Pays à faible revenu	13	54	8	62
Pays à revenu intermédiaire	27	33	33	67
Pays à revenu élevé	8	12	63	75
Europe et Amérique du Nord	42	10	79	89
Amérique latine et Caraïbes	32	63	32	95

Source : Le système général de diffusion des données, disponible à l'adresse <http://dsbb.imf.org/Applications/Web/gdds/gddscountrylist/>, et le site de la Norme spéciale de diffusion des données : <http://dsbb.imf.org/Applications/Web/sddscountrylist/>.

Remarque : Aux fins de la présente analyse, Hong Kong (Chine) et Macao (Chine) sont comptés comme membres individuels du Fonds monétaire international.

38. Le tableau 2 indique que dans les régions des pays en développement, l'Amérique latine et les Caraïbes enregistrent les taux de souscription totaux les plus élevés (95 % des pays membres du FMI), devant l'Afrique (79 %) – résultant en grande partie de leurs taux élevés de souscription au SGDD. S'agissant de la

¹³ Voir « Differences between the SDDS and the GDDS », disponible à l'adresse suivante : <http://dsbb.imf.org/Applications/web/gdds/gddsdiffbw/>.

¹⁴ Voir « Assessing the General Data Dissemination System – what has been accomplished after ten years, and where do we go from here? », disponible sur le site www.imf.org/external/pubs/ft/sdds/gdds-assess-08/pdf.

souscription à la NSDD, l'Europe et l'Amérique du Nord sont en tête (79 %), alors que l'Asie et le Pacifique ainsi que l'Amérique Latine et les Caraïbes sont à égalité (respectivement 31 et 32 %). Comme dans la région Asie-Pacifique, plus le niveau de revenu d'un pays est élevé, plus celui-ci a de chance de souscrire à la NSDD.

39. Parmi les pays d'Asie et du Pacifique, le taux de souscription à la NSDD est le plus élevé en Asie de l'Est et du Nord-Est, où il atteint 50 %, puis en Asie du Sud-Est (45 %) suivi de l'Asie du Nord et du Centre (44 %). Avec 8 %, la sous-région du Pacifique a le taux de souscription le plus faible pour l'un ou l'autre des systèmes.

40. La plupart des 15 souscriptions à la NSDD que compte la région Asie-Pacifique remontent à la période 1999 à 2001, peu après le lancement de la NSDD. En 2003 et 2004, l'Arménie, le Kazakhstan et le Kirghizistan sont « passés » du SGDD à la NSDD. En 2005, la Fédération de Russie a été le dernier en date des pays de la région à souscrire au système. À l'heure actuelle, quinze pays membres à la fois de la CESAP et du FMI ne souscrivent toujours pas à l'un ou l'autre des deux systèmes.

Compilation des comptes nationaux

41. La capacité statistique nationale transparait également dans le contenu et la qualité de la comptabilité nationale qu'un pays peut élaborer. En ce qui concerne la mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 1993, la Division de statistique de l'ONU, qui chapeaute le développement et l'application de normes internationales pour les statistiques économiques ainsi que dans d'autres domaines importants, supervise le contenu des comptes nationaux des pays. L'évaluation repose sur des informations collectées par le biais de questionnaires sur le respect d'étapes importantes par le pays ainsi que des comptes minimaux et d'autres séries de données recommandées et souhaitables.

42. La capacité nationale à compiler des statistiques des comptes nationaux varie grandement d'un pays à l'autre dans la région Asie-Pacifique. S'agissant des pays membres qui ont rendu compte au moins une fois à la Division de la statistique de l'ONU entre 1999 et 2007, 49% ont fourni au moins six tableaux; par ailleurs, 27 % ont présenté tous les tableaux requis pour les comptes minimaux. L'Asie de l'Est et du Nord-Est a la plus forte proportion de membres (83 %) capables de fournir au moins six comptes minimaux; vient ensuite l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (70 %). Le Pacifique marque le pas avec seulement 13% de pays pouvant fournir au moins six tableaux.

43. Compte tenu des jalons 1 et 2, plus faciles à satisfaire pour un pays que les exigences des comptes minimaux (cd. E/ESCAP/CST/2), 75 % des pays d'Asie-Pacifique peuvent satisfaire aux exigences des jalons 1 et 63 % celles du jalon 2. Alors que tous les pays d'Asie et l'Est et du Nord-Est et plus de 90 % des pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest atteignent les objectifs de référence des deux jalons, seulement 31 % des pays du Pacifique peuvent élaborer les indicateurs de base du PIB et 25 % les indicateurs du RNB ainsi que d'autres indicateurs primaires.

44. Pour ce qui est de la qualité de la comptabilité nationale, le cadre d'évaluation de la qualité des données de comptabilité nationale publié dans les Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONCS), qui mettent l'accent sur la diffusion des données, offre des informations utiles. Bien que les rapports soient uniquement disponibles pour 17 pays de la région Asie-Pacifique (six de ces pays se

trouvent en Asie du Nord et du Centre et cinq en Asie du Sud et du Sud-Ouest), les évaluations sont révélatrices. Même si l'ensemble des 17 pays satisfont aux jalons des phases 1 et 2, et si 15 d'entre eux établissent au moins six tableaux correspondant aux comptes minimaux, des défis majeurs restent à surmonter. Dans neuf pays, les normes relatives aux techniques statistiques ne sont pas observées; dans six pays, les données de base ne constituent guère une base adéquate pour l'établissement de statistiques ou les ressources – dont le personnel, l'infrastructure, les moyens informatiques et les fonds – ne sont pas jugées à la mesure des besoins du programme statistique et pour cinq pays, la portée de la comptabilité nationale correspond peu aux normes, principes ou bonnes pratiques internationalement acceptés.

45. Les efforts visant à aider les pays en Asie et dans le Pacifique à renforcer leur capacité statistique afin d'élaborer de meilleures statistiques économiques restent de toute évidence l'une des principales priorités régionales, en particulier au regard des graves incidences de la crise financière internationale actuelle et ses répercussions pour des statistiques plus opportunes et comparables au sein de tous les pays et économies.

C. Satisfaire aux besoins de données aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD

46. Depuis le début des années 1990, les demandes de surveillance des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus, surtout les objectifs du Millénaire pour le développement, ont de plus en plus influencé les résultats attendus des systèmes nationaux de statistiques environnementales et sociales. Des programmes d'enquête bénéficiant d'un appui international, tels que les enquêtes démographiques et sur la santé ainsi que des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, ont contribué à développer la disponibilité des statistiques sociales dans de nombreux pays en développement.

47. Des informations sur la disponibilité des données nécessaires pour les analyses de tendances pour les indicateurs des OMD sélectionnés (cf. tableau 3) indiquent qu'en dépit de récentes améliorations, la capacité de nombreux pays en développement à produire les données requises pour certains des indicateurs sociaux et environnementaux les plus fondamentaux reste très limitée. Ainsi, seulement 63 % des pays en développement de la région Asie-Pacifique disposent de suffisamment de données pour évaluer les tendances (depuis 1990) relatives aux taux d'inscription (mesurés sur base du taux net d'inscription primaire) – un pourcentage variant entre 82 % en Asie du Sud et du Sud-Est et seulement 37 % dans le Pacifique.

Tableau 3
Disponibilité de données pour certains indicateurs des OMD, par région en développement et sous-région de l'Asie-Pacifique, depuis 1990

Groupes région/pays	Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (pourcentage)	Taux net d'inscription dans les écoles primaires (au moins 1 visite) (pourcentage)	Couverture des soins prénatals (au moins 1 visite) (pourcentage)	Accès aux sanitaires : zones rurales (pourcentage)
Afrique subsaharienne	80	84	74	96
Amérique latine et Caraïbes	48	72	57	83
Asie et Pacifique	51	63	47	90
Asie de l'Est et du Nord-Est	43	71	29	57
Asie du Sud-Est	73	82	64	82
Asie du Sud et du Sud-Ouest	90	80	70	100
Asie du Nord et du Centre	67	78	89	89
Pacifique	–	37	–	84

Source : Repose sur les informations figurant dans la base de données mondiale des OMD en date du 12 décembre 2008, disponible sur le site <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/>.

Remarque : La disponibilité des données est définie comme ayant deux points de mesure, avec au moins trois ans d'écart, au cours de la période allant de 1990 à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour un indicateur donné

D. Un usage novateur des technologies de l'information et de la communication

48. Les progrès des TIC ont contribué sans aucune commune mesure à renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de statistique au cours de ces dernières décennies. L'usage novateur des TIC a permis d'élaborer de nouvelles formes de collecte de données, d'améliorer la productivité du traitement et de l'édition des données, de gérer plus efficacement l'information, de faciliter l'accès aux données, dont les microdonnées, et également d'améliorer la gestion et la communication des bureaux nationaux de statistiques, tant en interne qu'en externe.

49. Les capacités nationales permettant d'exploiter les TIC en place varient fortement d'un pays à l'autre dans la région. Alors que certains pays, tels que la République de Corée, Singapour et la Nouvelle-Zélande, ont opté pour une collecte de données en ligne ou ont commencé à développer des systèmes nationaux de données intégrés, bon nombre de pays en développement commencent à peine à recourir à la technologie de cartographie SIG ainsi qu'aux dispositifs de capture optique des données.

50. L'organisation de recensements de la population est peut-être l'un des domaines sur lequel les TIC ont eu le plus d'impact. En 2007, une enquête d'information de la CESAP sur les pratiques antérieures et les futurs projets des pays en ce qui concerne les applications TIC destinées aux recensements de la population et du logement, ont permis d'épingler les compétences des pays ainsi que les besoins spécifiques à satisfaire pour faciliter divers aspects du recensement. Elle

fournissait la base requise pour développer un réseau régional d'experts nationaux et faciliter la coopération technique entre les pays de la région¹⁵.

51. La capacité nationale de mise en œuvre des nouvelles technologies afin de procéder à des recensements de la population diverge fortement entre les pays. Sur la base des réponses de 40 pays à l'enquête, dans le cadre du cycle de recensements de la population et de l'habitat de 2000, 17 pays ont utilisé des logiciels de gestion de projets ainsi que des logiciels de suivi; 22 ont recouru à la technologie SIG; 15 ont employé des cartes numériques et 20 ont utilisé des outils de capture de données automatiques (notamment en ligne). Pour le recensement de 2010, 24 pays ont demandé une aide pour la cartographie et le mappage; 20 pour la mise en ordre et la conception de bases de données, 19 pour le contrôle de la qualité des données et 16 pour la diffusion des résultats du recensement.

52. Exception faite du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitat de 2010, la Division de la statistique de l'ONU, en collaboration avec la CESAP, a mis sur pied en 2007 et 2008 des ateliers régionaux en Asie, afin de proposer des formations et partager de bonnes pratiques dans les domaines de la cartographie des recensements, du mappage, de la capture et l'édition des données. D'autres ateliers, axés sur la compilation et la diffusion de données de recensements, sont prévus en 2009.

V. Défis et opportunités

A. Définir les changements de demain

53. En dépit des récents progrès, de nombreux pays de la région Asie-Pacifique rencontrent encore des problèmes considérables pour élaborer de meilleures statistiques. Le futur développement des statistiques dans la région est conditionné par la manière de traiter les questions prioritaires.

54. Ainsi, les systèmes statistiques nationaux de nombreux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, sont encore à la traîne compte tenu du manque chronique de soutien politique pour développer les statistiques et, par extension, de la pénurie en ressources financières et humaines. Ces systèmes statistiques dépendent souvent d'un appui extérieur, une situation qui n'est pas viable à long terme. Entre-temps, en dépit du nombre croissant de lois statistiques dans la région, certains bureaux nationaux de statistiques continuent à voir leur autonomie et indépendance menacées, ce qui pourrait facilement entamer la confiance des utilisateurs nationaux et internationaux dans les statistiques officielles¹⁶.

55. Compte tenu de la prise de conscience croissante de la nécessité de développer un système statistique plus intégré, et notamment d'une meilleure utilisation des données provenant de sources administratives, le renforcement du rôle moteur des

¹⁵ CESAP, 2007, « Use of information technology in population and housing censuses in the ESCAP region: Past practices and plans for the 2010 round », disponible sur le site suivant : <http://www.unescap.org/stat/meet/egm2007/index.asp>.

¹⁶ Dennis Trewin, 2007, « Summary of discussion on evolution of national statistical systems » disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/statcom/statcom_seminar/Summary%20-%20Evolution%20Seminar.pdf.

bureaux nationaux de statistiques dans l'élaboration de normes statistiques et la coordination du système statistique national sont de plus en plus urgents. Un système national bien coordonné aura non seulement pour avantage d'améliorer le développement d'un système national intégré de statistiques officielles — ce qui allège le travail de communication et renforce l'efficacité globale du système — mais également de réduire les incohérences dans les données, en particulier entre les sources nationales et internationales. De tels écarts entre les données pourraient sérieusement entraver les discussions politiques au sein des pays et miner les systèmes nationaux et internationaux de statistiques.

56. S'il est nécessaire de renforcer davantage la capacité statistique nationale afin de mettre en œuvre les normes internationales régissant les statistiques économiques dans de nombreux pays, il convient de consacrer toute l'attention et les investissements nécessaires pour répondre au besoin pressant de meilleures normes internationales dans de nombreux domaines des statistiques sociales et environnementales. Dans le même temps, les pays doivent être aidés comme il se doit pour se doter de capacités durables afin de produire les données requises pour certaines statistiques sociales et économiques les plus essentielles, notamment en exploitant les données administratives actuelles de manière innovante.

57. De nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique n'ont pas de mécanismes adéquats de contrôle et d'évaluation de la qualité garantissant des statistiques de qualité comblant les attentes en constante évolution des utilisateurs. Parallèlement, pour de nombreux bureaux nationaux de statistiques, faciliter l'accès aux données et une utilisation efficace des statistiques reste un énorme défi à relever.

58. Beaucoup de pays en développement de la région Asie-Pacifique continuent à avoir grandement besoin de formations de base sur les statistiques et de mises à niveau de leurs compétences en la matière. Rares sont les pays en développement de la région ayant instauré des programmes de formation nationaux sur la statistique à l'heure actuelle. La majeure partie de la formation de base sur la statistique continue à être financée et organisée par des organismes régionaux et internationaux, qui ne sont pas toujours en mesure de répondre de manière opportune et adéquate aux besoins d'un pays spécifique. S'agissant des autres types de renforcement des capacités, il convient de planifier et d'organiser des formations sur la statistique en étroite collaboration avec les partenaires du développement (donateurs et bénéficiaires), tout en impliquant les institutions nationales pertinentes.

B. Tirer parti de la diversité

59. La grande diversité caractérisant le développement des statistiques entre les pays de l'Asie et du Pacifique illustre les nombreux défis que la région doit relever. Elle souligne par ailleurs toute l'étendue du potentiel de la région et offre des opportunités uniques pour renforcer le développement, en particulier en partageant les bonnes pratiques et en veillant à promouvoir la coopération technique.

Engager des discussions régionales stratégiques à haut niveau

60. La diversité régionale du développement des statistiques a inspiré les discussions stratégiques à haut niveau sur des sujets d'intérêt régional exigeant des mesures collectives. Grâce à des forums statistiques régionaux spécialisés, les

responsables de bureaux nationaux de statistiques entrent en contact les uns avec les autres afin de partager leurs expériences, d'identifier les priorités et d'examiner les solutions éventuelles. À travers ces échanges, ils arrêtent des positions régionales communes et influencent le cours de discussions et décisions globales relatives à des politiques et programmes critiques sur le développement des statistiques, en particulier par le biais de la Commission de statistique.

61. Le Comité de statistique de la CESAP, un organe subsidiaire de l'appareil de conférence de la Commission, est un exemple de forum spécialisé du genre. Il a servi la région jusqu'en 2002 et, après six ans, a été remis sur pied par la Commission à l'occasion de la soixante-quatrième session. Pendant la période de transition, les pays de la région se sont efforcés de poursuivre le dialogue régional à travers un arrangement informel – le Forum des statisticiens de la région Asie-Pacifique (APEX); ils se sont réunis à deux reprises en 2005 et 2006. À l'occasion de la première session du Comité de statistique depuis son rétablissement (4-6 février 2009), les responsables de bureaux nationaux de statistique devraient se réunir à nouveau à Bangkok afin de donner une nouvelle orientation à la coopération et la collaboration régionales en matière de développement des statistiques dans un environnement évoluant à un rythme soutenu.

62. Qui plus est, le séminaire de gestion ISAP/CESAP à l'intention des responsables des bureaux nationaux de statistique, visant à renforcer la capacité statistique dans les domaines du leadership et du management, a offert une autre opportunité d'engager des discussions stratégiques régionales et d'échanger les expériences respectives. Les sept séminaires organisés depuis 2003 ont permis de traiter d'une large palette de sujets prioritaires, allant de l'utilisation des TIC à la gestion des recensements de la population en passant par les possibilités et défis liés à l'exploitation des données administratives – chacun de ces thèmes influençant grandement le développement à long terme des statistiques dans la région.

Renforcer le soutien sous-régional

63. La diversité régionale a par ailleurs encouragé une approche sous-régionale du développement des statistiques. Au cours de la dernière décennie, de nombreuses organisations sous-régionales, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, l'Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, se sont de plus en plus employés à promouvoir le renforcement des capacités statistiques nationales dans leurs sous-régions respectives.

64. Alors que l'ANASE, bénéficiant d'une aide considérable notamment du FMI, de l'Union européenne et d'USAID, s'est concentrée sur l'harmonisation des classifications types pour les statistiques économiques entre les pays d'Asie du Sud-Est, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants a apporté une aide méthodologique et institutionnelle considérable à de nombreux pays d'Asie du Centre dans le cadre de leur passage à de nouveaux systèmes statistiques. Le Secrétariat de la communauté du Pacifique s'est avéré être un acteur clef de la promotion du renforcement des capacités statistiques dans le Pacifique, en particulier dans le domaine des recensements de la population et du logement; il a forgé de solides partenariats, notamment avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'ASACR s'est récemment engagée à consacrer toute son attention à la coopération régionale dans le domaine du développement des statistiques et a mis sur pied un

groupe permanent sur les statistiques pour y parvenir plus facilement. De telles initiatives sous-régionales doivent être fortement soutenues et être coordonnées avec d'autres programmes régionaux et internationaux afin d'en maximiser l'impact.

Renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

65. Les disparités constatées au niveau des capacités statistiques nationales de la région constituent une base solide pour une coopération technique entre les pays, non seulement par le biais d'une coopération bilatérale – dans le cadre de laquelle des systèmes statistiques plus aboutis viennent en aide aux systèmes moins développés, mais également à travers une coopération Sud-Sud et triangulaire entre les pays en développement.

66. Ainsi, tout en continuant d'épauler un grand nombre d'initiatives statistiques de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont focalisées sur le Pacifique, apportant une aide technique directe à bon nombre de pays, souvent avec des financements octroyés par des agences nationales d'aide au développement. Le Japon, un autre donateur important contribuant activement au renforcement des capacités statistiques dans cette région et au-delà, a lui aussi engagé une coopération technique bilatérale dans un grand nombre de pays. Dans le cadre des préparatifs de son recensement de la population de 2008, le Cambodge a bénéficié d'un soutien technique considérable du Bureau de statistique japonais, notamment pour le mappage, l'édition, le codage et la mise en ordre, les financements émanant de l'Agence japonaise de coopération internationale.

67. D'autres pays en développement se sont eux aussi attachés à partager leur expertise technique par une coopération Sud-Sud ou triangulaire. Le bureau statistique national de Turquie (TurkStat), a par exemple proposé des formations, des services de consultance et l'acquisition d'équipement à de nombreux pays d'Asie du Centre depuis 1994, l'Agence turque de coopération internationale octroyant les financements nécessaires. Les Philippines sont devenues dans l'intervalle l'un des pays les plus actifs de la région en matière d'assistance technique : son bureau national de statistique, jouissant de l'aide et des financements d'agences régionales et internationales, a épaulé plus de 20 pays dans bien des domaines, dont l'enregistrement des faits d'état civil, les recensements agricoles, l'élaboration d'enquêtes sur les ménages, le traitement de données et l'informatique statistique.

68. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a de toute évidence reconnu le potentiel de la coopération Sud-Sud et triangulaire. La région d'Asie-Pacifique doit exploiter davantage ce potentiel, d'autant plus qu'elle ne dispose que d'une petite partie seulement des versements internationaux (550 millions de dollars) en faveur du développement des statistiques dans la région.

VI. Contribuer au développement des statistiques régionales

A. Aide apportée par les partenaires du développement des statistiques

69. Ces dernières années, de nombreux pays d'Asie et du Pacifique ont continué à bénéficier d'une aide considérable de la part de divers partenaires du développement des statistiques afin de renforcer leur capacité statistique. Il ressort d'une enquête récente sur l'aide des donateurs réalisée par PARIS21, que le développement institutionnel tel que l'élaboration de projets statistiques stratégiques, le développement de ressources humaines et/ou la mise à disposition de ressources technologiques aux fins d'activités d'envergure, notamment des recensements de la population et des enquêtes sur les ménages, comptent parmi certains des domaines prioritaires soutenus par les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

70. Au rang des organisations régionales et internationales, la Division de statistique de l'ONU, en tant que responsable du système de statistique onusien pour le développement et la mise en œuvre de normes statistiques internationales, a contribué au développement des statistiques dans la région Asie-Pacifique en travaillant étroitement avec des systèmes statistiques nationaux, proposant à la fois une aide technique et des services de consultance.

71. La Banque mondiale s'est attachée entre autres activités à soutenir le renforcement des stratégies de développement des statistiques; le FMI a ciblé l'assistance technique pour les comptes nationaux ainsi que d'autres statistiques financières et économiques; l'OIT sur l'assistance technique pour les enquêtes sur la main-d'œuvre et les entreprises; et la BAD sur l'aide technique et financière pour le développement de statistiques économiques ainsi que d'autres capacités statistiques. La Commission européenne apporte un soutien considérable aux pays d'Asie du Centre dans le cadre de leur réforme statistique institutionnelle et à l'ANASE qui s'efforce d'harmoniser et de renforcer ses capacités statistiques. La CESAP et la CEE, chacune responsable d'un sous-programme de statistique dans le cadre d'une commission régionale, ont conjugué leurs efforts pour le développement de projets conjoints visant à répondre aux besoins des pays d'Asie du Centre.

72. Le Japon, l'un des donateurs bilatéraux les plus importants, a contribué au renforcement des capacités statistiques de nombreux pays de la région. Grâce à l'aide qu'il a apportée à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, il a également contribué au développement des statistiques de la région en proposant des formations sur la statistique. Outre l'Australie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, contribuant grandement au renforcement des statistiques tant au niveau national qu'international, a facilité le développement stratégique et institutionnel de nombreux systèmes statistiques nationaux de la région.

73. Les résultats de l'enquête de PARIS21 ont rappelé qu'il était nécessaire d'améliorer la collaboration entre les partenaires du développement des statistiques. Un événement parallèle sur la coordination de l'aide au renforcement des statistiques en Asie et dans le Pacifique est organisé conjointement avec la session du Comité de statistique de la CESAP. Cet événement réunira des pays ainsi que des partenaires majeurs du développement de la statistique tant bilatéraux que sous-

régionaux, régionaux et internationaux afin de déterminer comment améliorer la coordination et la coopération. Il s'agira en particulier de discuter de la possibilité d'instaurer un mécanisme informel, tel qu'une version régionale du Comité de coordination des activités statistiques, pour que les partenaires puissent régulièrement échanger des informations, identifier des opportunités de coopération et traiter de questions exigeant un effort collectif, en particulier au niveau national.

B. La stratégie de la CESAP

74. Le développement des statistiques a toujours été une composante majeure du programme de travail de la Division de statistique de la CESAP. Ces dernières années, celle-ci a néanmoins souhaité intervenir de manière plus proactive dans la région. Son programme de travail est soutenu par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (un organe subsidiaire de la CESAP), bien que ces deux organes jouent deux rôles différents : la Division de statistique se préoccupe de la coopération technique, ciblant des domaines visés par des normes et des méthodologies internationales alors que l'Institut de statistique fournit et facilite les formations sur la mise en œuvre concrète de normes et méthodologies internationales établies. Cette différence évidente constitue par ailleurs une excellente base pour assurer la complémentarité du programme de formation de l'Institut et des activités de renforcement des capacités des statistiques de la Division de statistique.

75. En tant qu'organisation régionale, la CESAP est bien placée pour appuyer les initiatives mondiales en tenant compte des perspectives régionales et des besoins des pays tout en se concentrant sur des domaines prioritaires, dans lesquels le besoin politique de meilleures statistiques est pressant et pour lesquels des normes internationales doivent encore être totalement développées ou mises en œuvre.

76. Les initiatives liées au renforcement des capacités statistiques de la CESAP sont régies par les principes suivants :

- a) Promouvoir des normes internationales tout en tenant compte des perspectives régionales;
- b) Privilégier les domaines dans lesquels des politiques exigent de toute urgence de meilleures données alors que des normes internationales doivent encore être totalement élaborées;
- c) Rechercher des synergies en travaillant de concert avec d'autres initiatives sous-régionales, régionales et mondiales de premier plan;
- d) Mélanger les activités lorsque c'est possible afin de maximiser l'impact, notamment associer les activités de défense d'intérêts et de sensibilisation au développement de mesures types et de directives régionales, à des formations ciblées, des services de consultance et une gestion des connaissances, en veillant en particulier à créer des réseaux régionaux d'experts nationaux dans des domaines spécifiques de la statistique et, à travers ceux-ci, faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire; et
- e) S'aligner sur les priorités nationales, commencer avec un petit nombre de pays dans le cadre des phases pilotes et tirer parti de leur expérience pour dégager

des bonnes pratiques et des enseignements pouvant être appliqués par la suite dans d'autres pays que ceux du projet initial.

77. Au cours des trois dernières années, au titre de la nouvelle stratégie de coopération technique, la CESAP a été le chef de file du développement et de la mise en œuvre de plusieurs projets de coopération, dont le projet de coopération interrégional visant à améliorer les mesures relatives au secteur informel et à l'emploi dans ce secteur, ainsi qu'un projet axé sur l'amélioration de la mesure et des statistiques sur le handicap afin de contribuer au Cadre d'action du millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique. Les deux projets sont financés par le compte de développement des Nations Unies et font l'objet d'un partenariat étroit avec des agences régionales et internationales de premier plan ainsi que des agences régionales et des groupes d'experts dans chacun des domaines.

78. À travers ces projets et la participation à d'autres initiatives mondiales, les pays de la région d'Asie-Pacifique contribuent directement au développement de normes statistiques internationales et renforcent les capacités techniques nationales dans des domaines spécifiques.

VII. Mesures à prendre par la Commission de statistique

79. Le présent rapport propose un rapide aperçu des principaux résultats et des problèmes non résolus en ce qui concerne le développement des statistiques dans les pays de la région Asie-Pacifique. La Commission souhaitera peut-être :

a) Faire part d'observations sur les initiatives en cours visant à renforcer le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier les résultats essentiels et les problèmes urgents;

b) Faire part de ses observations sur le rôle du Comité de statistique de la CESAP récemment mis sur pied dans la promotion du développement des statistiques dans la région Asie-Pacifique;

c) Faire part de ses observations sur la proposition d'initiative régionale visant à instaurer un mécanisme de coordination informel entre les partenaires du développement des statistiques dans la région Asie-Pacifique;

d) Prodiguer des conseils sur la nécessité de mieux articuler la Division de statistique de l'ONU et les bureaux de statistiques des commissions régionales afin de soutenir plus efficacement le développement et la mise en œuvre régionaux de programmes et initiatives internationaux de développement des statistiques sous l'égide de la Division;

e) Prodiguer des conseils sur la proposition de stratégie du secrétariat de la CESAP en matière de coopération technique afin de promouvoir le renforcement des capacités statistiques dans la région.